

Restaurant scolaire Les P'tites Canailles

INSCRIPTION CANTINE 2019/2020

Le vendredi 14 juin 2019 de 16h45 à 18h00 ou samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 11h30

Comme pour l'année 2018, les inscriptions à la cantine scolaire s'effectueront avec le logiciel Ropach. Les informations relatives à votre enfant seront complétées par nos soins sur le site internet Ropach. Vous recevrez un mail avec votre mot de passe qui vous permettra de vous connecter sur votre espace personnel.

Ainsi il est important de compléter lisiblement la fiche d'inscription jointe afin de vérifier les informations et de compléter la demande de prélèvement SEPA.

Au choix : trois formules d'inscription, et une cotisation obligatoire de 30 € par famille :

1°) INSCRIPTION JOURS FIXES : Prix du repas : 4,60 €

Vos enfants sont inscrits à la cantine tous les jours d'école ou 1,2 ou 3 jours fixes par semaine définis lors de l'inscription. Attention ce choix ne pourra pas être modifié en cours d'année. Cependant vous pourrez rajouter ou supprimer des jours 15 jours avant la date du ou des repas souhaités. Toute modification ultérieure sera facturée au prix du tarif dépannage et devra être notifiée sur le site Ropach 48 heures à l'avance. Au delà de cette limite, nous ne pourrions pas accueillir l'enfant.

2°) INSCRIPTION OCCASIONNELLES : Prix du repas : 4,60 €

Cette formule vous permet de déterminer chaque mois, les jours où votre enfant pourra manger. Pour cela, il faudra se connecter sur le site internet Ropach et cocher le ou les jours choisis. Attention, vous avez un délai de 15 jours avant la date du ou des jours souhaités. Toute modification ultérieure sera facturée au prix du tarif dépannage et devra être notifiée sur le site Ropach 48 heures à l'avance. Au delà de cette limite, nous ne pourrions pas accueillir l'enfant.

 Vous êtes responsables de la programmation des repas sur le site Ropach.

3°) REPAS DE DEPANNAGE : Prix du repas 8 €

Attention ! Pour que votre enfant puisse manger à la cantine, il devra être inscrit 48 heures avant le jour J sur le site internet Ropach, et son repas vous sera facturé 8 €. (Ex : le lundi pour le jeudi ou le jeudi pour le lundi). Paiement par prélèvement ou par chèque.

Bien évidemment, l'élève doit, au préalable, avoir un dossier complet d'inscription et avoir payé une cotisation de 30€, si la famille n'est pas encore adhérente.

4°) PAIEMENT :

Nous proposons deux modes de paiement :

⇒ Par prélèvement automatique, le 10 du mois en cours, au profit de l'association. Dans ce cas, merci de bien vouloir compléter le mandat de prélèvement SEPA joint. Vous avez la possibilité d'éditer une facture sur le site internet Ropach.

En cas de rejet, des frais bancaires vous seront facturés à hauteur de 13 €.

⇒ Par chèque, à l'ordre Les P'tites Canailles. Le chèque sera à déposer, au plus tard le 10 du mois en cours accompagné du bordereau de la facture, dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire, Nous n'acceptons pas de règlement en totalité pour l'année scolaire en cours.

Il sera demandé, un chèque de caution de 80 € par enfant lors des permanences d'inscriptions. Cette caution sera encaissée à l'inscription et remboursée à la prochaine rentrée, dès lors que votre dossier sera clôt.

Aucun paiement en espèces SAUF accord du bureau.

5°) REMBOURSEMENT :

Pour les inscriptions en jours fixes, le remboursement des repas aura lieu à partir de la deuxième semaine d'absence sur présentation du certificat médical de l'enfant.

Pour les inscriptions occasionnelles, les repas non pris ne seront pas remboursés.

Les repas des déplacements scolaires ne seront plus facturés s'ils ont été, au préalable, décochés sur le site Ropach dans les 15 jours précédant la ou les dates.

6°) INSCRIPTION : *ATTENTION : PAS DE PERMANENCE LE JOUR DE LA RENTRÉE*

Présentez-vous dans les locaux du self à l'une des deux permanences de fin d'année (**vendredi 14 juin 2019 de 16h45 à 18h00 ou samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 11h30**) avec les documents suivants :

- La fiche individuelle d'inscription remplie et signée, accompagnée du chèque de cotisation à 30 €.
- Le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé, si celui-ci n'a pas changé depuis l'année dernière. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de le joindre lors de l'inscription.
- Ou le chèque de caution de 80 € par enfant.
- SI nécessaire, le PAI avec l'ordonnance du médecin, l'autorisation des parents. Pour la rentrée, il faudra fournir une photo d'identité et un sac au nom de l'enfant avec ses médicaments. Faire attention aux dates d'expirations.

Chaque dossier doit être vérifié et validé par un membre du bureau, en votre présence, pour éviter tout oubli.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les dossiers déposés dans la boîte aux lettres se verront appliqués un tarif dépannage pour les 15 premiers jours de la rentrée.

LE PRESIDENT
M. Jean-Baptiste FONDARD